

DÉLIBÉRATION

N° CS-2019-17

OBJET: Tarifs du service Assainissement Collectif à compter du 01/01/2020

Nombre de membres en exercice : 26
 Nombre de membres présents lors de la délibération : 19
 Nombre de membres ayant donné procuration : 4
 Date de convocation : 13/11/2019
 Date d'affichage : 13/11/2019
 Votes contre: 0
 Votes pour : 23
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq novembre,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la Commune de SALLES D'ARMAGNAC, sous la présidence de **Madame France DUCOS, Présidente.**

Secrétaire de séance: **Monsieur Daniel BORDES**

Membres présents: ORTYL Chantal, VETTOR Claude, DUPOUY Christian, BOULIN Jean-Marc, BOULET Marlène, DUCOS France (a reçu procuration de MARRAST Christian), BUSQUET Alain, NALIS Patrick, DUPOUY André, LAGOUANELLE Jean-Noël (a reçu procuration de REMAZEILLES Guy), DULHOSTE Christian (a reçu procuration de FEUILLET-GALABERT Patricia), DAYMAN Michel, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, BORDES Daniel, DUFFAU Jean-Claude, PASSARIEU Marie-Ange (a reçu procuration de AUGRÉ Jean-Michel), BARBE Alain, FRENOT Thierry.

Membres absents et excusés: AUGRÉ Jean-Michel (a donné procuration à PASSARIEU Marie-Ange), TARBES Marc, FEUILLET-GALABERT Patricia (a donné procuration à DULHOSTE Christian), MARRAST Christian (a donné procuration à DUCOS France), DARTIGUE Christian, REMAZEILLES Guy (a donné procuration à LAGOUANELLE Jean-Noël), LUFLADE Gérard.

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée les tarifs en vigueur pour le service de l'assainissement collectif. Elle précise notamment que ces montants ont été fixés en 2018 avec le triple objectif de maintenir le niveau de recettes annuelles, de ne pas trop augmenter le montant de la facture moyenne annuelle des usagers, et d'atteindre une convergence tarifaire entre les différentes Communes à très court terme compte tenu de la politique d'investissements à mettre en place.

Madame la Présidente fait ainsi remarqué que la facture moyenne pour un usager du SETA n'a pas augmenté depuis 2016 alors que sur la même période l'inflation a progressé de 4.1 %.

Dans la continuité, Madame la Présidente propose donc l'évolution tarifaire suivante (en Euros Hors TVA) :

	Tarifs actuels		Tarifs proposés au 01/01/2019	
	Consommation (€/m3)	Abonnement (€/an)	Consommation (€/m3)	Abonnement (€/an)
Usagers de Le Houga	0.95	25.00	1.09	50.00
Usagers des autres Communes	0.95	35.00	1.09	50.00

Les autres tarifs liés au service de l'assainissement collectif et aux travaux restent inchangés.

Considérant la consommation annuelle moyenne de 88 m³ pour un usager domestique du SETA, Madame la Présidente précise que cela représente une augmentation de 30.05 € TTC par an, soit 2.50 € TTC par mois.

Enfin Madame la Présidente rappelle également que les membres du Comité Syndical avaient admis une augmentation plus importante en juillet 2018 avec les tarifs issus de l'étude sur la fusion entre les services d'eau et d'assainissement du nord-ouest gersois : 82.92 € HT d'abonnement annuel et 1.294 €/m³ de consommation.

Où l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte la proposition ainsi présentée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 La Présidente,
 France DUCOS

